

Raccords Y des ARI

Plusieurs déconnexions en opération!

N'oublie pas de faire remonter chaque incident à la CGT.



Sans insistance de la CGT, l'action se serait résumée à une fiche sécurité...

Si le principe est bon, il ne doit pas mettre en danger. Le bénéfice/risque ne semble pas acceptable...

La direction nous dit chercher la petite bête... mais fait tout de même remonter l'affaire...

C'est comme sauter en parachute accroché avec une épingle à nourrice.

Tu trouveras ci-dessous l'extrait des échanges en CHSCT.



Monsieur DARCISSAC (CGT).- Merci pour cette précision.

Monsieur le président, dans le point 2, prévention des risques fonctionnels, comme on est dans les moyens matériels et EPI, nous souhaiterions aborder deux points qui pour nous sont de première importance au niveau de la sécurité et qui sont apparus après les questions à l'ordre du jour. Ce sont des points sur des déconnexions des raccords ARI dont on avait déjà parlé. Après le délai des questions à l'ordre du jour, on s'en excuse mais on n'est pas tributaire de cela, il y a eu de nouvelles déconnexions de flexibles d'ARI notamment sur le feu montée Bonafous. Pour rappel, il s'agit du connecteur en Y qui est sur les dossards, qui permet de désencliqueter l'appareil respiratoire isolant, donc le masque facial, pour permettre de se réencliqueter sur une autre bouteille d'un autre sapeur-pompier qui serait dans l'équipe.

Contrôleur général DELAIGUE.- Quelle est la deuxième question urgente ?

Monsieur DARCISSAC (CGT).- La deuxième question, c'est sur une mesure immédiate sur les pantalons de feu. Ce ne sera pas long monsieur le président.

Pour ce qui est de la mesure de prévention qui a été mise pour les raccords Y, à notre sens...

Contrôleur général DELAIGUE.- On a compris la première question, on est au courant. Quelle est la deuxième question ? Et on va vous répondre sur les deux.

Monsieur DARCISSAC (CGT).- D'accord. Si vous y avez déjà pensé c'est encore mieux.

Sur les pantalons de feu, on a eu notion des chiffres de pantalons de feu, certainement que le GMS pourra nous les rappeler ou plutôt le directeur des moyens matériels. Il y a une petite proportion de pantalons de feu où il manque des bavolets, on n'a pas vraiment le terme, des guêtres un peu, suite à l'achat depuis 2015 il me semble et le changement de normes. Est-ce qu'il serait possible de faire un rappel de ces pantalons par la DMM, soit pour les garder en stock en cas de gros coup dur en attendant de trouver une solution plus pérenne, soit de les redistribuer en affectant les pantalons qui ont des bavolets prioritairement aux porteurs de l'ARI qui sont en contact direct avec les fumées ?

Colonel Éric COLLOT.- Sur la première question, sur les raccords Y, les remontées d'incidents concernant ces raccords Y, nous avons fait expertiser ces raccords à la société qui nous les fournit et nous n'avons relevé aucun dysfonctionnement, malgré tout la question peut se poser. Nous faisons partie des rares SDIS en France qui ont ce type de raccords, qui sont des raccords normalisés. Nous poursuivons nos recherches et nous nous retournons vers la société pour savoir dans quelles conditions elle pourrait procéder au changement de ces raccords sur l'ensemble de notre parc d'appareils respiratoires isolants. Pour votre information, si on le prenait en compte, on serait sur des coûts supérieurs à 200 k€. Nous poursuivons, avec le groupement management par la sécurité, notre étude sur ces raccords et j'espère pouvoir aboutir vite sur ce dossier.

Contrôleur général DELAIGUE.- Ce que l'on peut quand même dire, c'est que ces raccords normalisés ont été mis pour permettre le branchement des masques de fuite qui donnent un niveau de sécurité très important aux porteurs d'ARI puisqu'ils permettent à la fois de sauver quelqu'un avec un masque de fuite, sans pour autant débrancher son appareil. On est bien d'accord ?

Colonel Éric COLLOT.- C'est exactement cela.

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est très important de l'expliquer. C'est strictement conforme, cela sort juste maintenant alors que cela fait des années que cela existe et cela correspond à des dispositions, qui n'existent pas dans tous les SDIS mais qui existent chez nous, visant à pouvoir brancher un deuxième appareil qui permet de sauver les personnes sans que le sapeur-pompier soit obligé de se débrancher, ce qui est considérable.

Ce point-là est en cours d'expertise technique. Il faut toujours se méfier dans ce domaine-là que la solution de remplacement ne soit pas moins bonne que la solution d'origine. C'est un point qui est pris en compte par le SDMIS et qui est en cours d'expertise technique.

Colonel Éric COLLOT.- C'est exactement cela.

Contrôleur général DELAIGUE.- C'est très important de l'expliquer. C'est strictement conforme, cela sort juste maintenant alors que cela fait des années que cela existe et cela correspond à des dispositions, qui n'existent pas dans tous les SDIS mais qui existent chez nous, visant à pouvoir brancher un deuxième appareil qui permet de sauver les personnes sans que le sapeur-pompier soit obligé de se débrancher, ce qui est considérable.

Ce point-là est en cours d'expertise technique. Il faut toujours se méfier dans ce domaine-là que la solution de remplacement ne soit pas moins bonne que la solution d'origine. C'est un point qui est pris en compte par le SDMIS et qui est en cours d'expertise technique.

Monsieur DARCISSAC (CGT).- Merci monsieur le directeur. Pour la CGT, l'idée n'est effectivement pas mauvaise et on n'avait rien à dire opérationnellement parlant et on entend tout à fait que l'expertise est en cours, cela nous convient. C'est un retour d'expérience aujourd'hui et si on avait pu faire notre exposé complet et nous exprimer, vous auriez entendu que l'on avait pris en compte aussi la problématique financière.

Contrôleur général DELAIGUE.- Je me permets d'insister, je ne sais pas quelle est la proportion mais il y a beaucoup de SDIS qui n'ont pas de problèmes de raccords parce qu'ils n'ont tout simplement pas de masque de fuite. Ces raccords sont présents depuis combien d'année colonel COLLOT ?

Colonel Éric COLLOT.- Je n'ai plus le chiffre en tête, mais plusieurs années.

Contrôleur général DELAIGUE.- Au moins dix ans et c'est la première fois qu'on entend parler d'un problème. C'est pour bien recaler les choses.